



UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES

Lucien BEAUPUITS

Vice-Président de la Section 281

« Lieutenant Antoine de la Batie »

Courriel : lucienmarie28@live.fr



Règlement du Stationnement autour du foyer Hubert Lemoine :

Seuls les véhicules de services auront l'autorisation de pénétrer à l'intérieur des barrières.

Les personnes à mobilité réduite devront descendre de voiture à l'extérieur de ces barrières.

Le foyer se trouve à 40 mètres.

Toute personne ne respectant pas le règlement se verra privé de foyer

Nous comptons sur votre discipline de parachutiste pour respecter et faire respecter ce règlement.

Les responsables du foyer

Lucien & Patrick